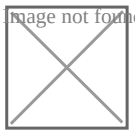

Utilisation matériel personnel au travail

Par **FEV MA**, le **20/12/2017** à **23:47**

Bonjour,

Je viens vers vous car je me trouve dans une situation conflictuelle avec mon employeur.

De part mon métier, je suis amené à appeler des clients, répondre à des mails et consulter l'agenda régulièrement.

Mon employeur demande que les salariés de l´entreprise utilisent leurs téléphones personnels pour réaliser ces tâches en contrepartie d'une compensation financière de 7€50.

Depuis peu, je me suis opposé à lui car mon téléphone est privé et si il voulait me joindre il avait juste à investir dans des telephones portables.

Je voulais savoir si je pouvais refuser d'utiliser mon téléphone ?

Si les 7€50 de compensation financières étaient légal ?

Si il était obligé de nous fournir ce matériel ?

Ps : je travail dans une structure de 12salariés.
Je n'ai aucune mention à propos de cela dans mon contrat.
Convention collective des centres de formation

Par **P.M.**, le **21/12/2017** à **08:44**

Bonjour,
Si rien n'est prévu contractuellement, a priori, l'employeur ne peut pas exiger que vous mettiez à la disposition de l'entreprise un matériel personnel que vous n'êtes pas forcé d'ailleurs de posséder ou dont vous pourriez vous séparer...
En revanche, une indemnisation forfaitaire paraît concevable mais elle devrait faire l'objet d'un avenant donc d'un accord entre les parties...

Par **FEV MA**, le **21/12/2017** à **12:41**

Merci d’avance

Par **P.M.**, le **21/12/2017** à **13:12**

???

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés